

Fiche de données de sécurité
selon REACH N°1907/2006/CE & N°453/2010

Date d'impression : 31.08.2021

Révision: 05.02.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** *HAPIBLUE*
- **Article N°** 81711
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Étape du cycle de vie**
 - PW Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
 - IS Utilisation sur sites industriels
- **Fonction technique**
 - Désodorisant
 - Parfum
- **Emploi de la substance / de la préparation** Détergent W.C.
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Fournisseur :** HAPIE
- **Adresse :**
 - 6 rue de l'Épinette Tel: +33.1.64.43.83.34
 - 77340 Pontault Combault Fax: +33.1.64.43.83.42
 - E-mail : hapie@hapie.net
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
 - Tel.: + 33 (0)1 45 42 59 59 (INRS FRANCE)
 - ORFILA (France) - Tel : +33 (0)1 45 42 59 59 (24h)
 - Belgique - Tel : 32 070/245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05 GHS09

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
 - alkyl dipropylène triamines
- **Mentions de danger**
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 - H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 - H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

selon REACH N°1907/2006/CE & N°453/2010

Date d'impression : 31.08.2021

Révision: 05.02.2020

Nom du produit HAPIBLUE

(suite de la page 1)

Conseils de prudence

- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

EUH208 Contient dipentene, brut, acétate de 4-tert-butylcyclohexyle, eugenol. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

• **PBT:** Non applicable.

• **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description :

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

Composants contribuant aux dangers:

CAS: 2372-82-9 EINECS: 219-145-8	alkyl dipropylène triamines Acute Tox. 3, H301; STOT RE 2, H373; Skin Corr. 1A, H314; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	2,5-10%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7	2-propanol Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	<2,5%
CAS: 71060-57-6 Numéro CE: 615-247-5	Alcohols, C8-10, ethoxylated Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302	<2,5%
CAS: 138-86-3 EINECS: 205-341-0	dipentene, brut Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317	<2,5%
CAS: 32210-23-4 EINECS: 250-954-9	acétate de 4-tert-butylcyclohexyle Skin Sens. 1B, H317	<2,5%
CAS: 97-53-0 EINECS: 202-589-1	eugenol Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317	<2,5%

SVHC Néant

Composants selon le règlement relatif aux détergents CE 648/2004

agents de surface non ioniques, parfums, désinfectants	<5%
--	-----

• **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

après inhalation :

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

après ingestion :

Demander immédiatement conseil à un médecin

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

(suite page 3)

FRCLP

Fiche de données de sécurité selon REACH N°1907/2006/CE & N°453/2010

Date d'impression : 31.08.2021

Révision: 05.02.2020

Nom du produit **HAPIBLUE**

(suite de la page 2)

- Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Monoxyde de carbone (CO)
Peut être dégagé en cas d'incendie :
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité** : Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Non nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter le dégagement d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** Tenir les emballages hermétiquement fermés
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
- CAS: 67-63-0 2-propanol**
- VME (-France) Valeur momentané: 980 mg/m³, 400 ppm**
- **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- **Protection respiratoire :**
En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Protection des mains :**
Gants de protection.
Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants**
Gants en néoprène
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon REACH N°1907/2006/CE & N°453/2010

Date d'impression : 31.08.2021

Révision: 05.02.2020

Nom du produit **HAPIBLUE**

(suite de la page 3)

substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

• **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• **Protection des yeux** : Lunettes de protection hermétiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

• **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

• **Indications générales.**

• **Aspect:**

Forme :	liquide
Couleur :	bleu foncé
Odeur :	agréable

• **valeur du pH à 20 °C:** 5,5

• **Modification d'état**
Point d'ébullition : 100 °C

• **Point d'éclair** : non applicable

• **Température d'inflammation** : 371 °C

• **Auto-inflammation** : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• **Danger d'explosion** : Le produit n'est pas explosif.

• **Limites d'explosion** :
inférieure : 2,6 Vol %
supérieure : 12,6 Vol %

• **Densité à 20 °C:** 1,05 g/cm³

• **Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau :	entièrement miscible
solvants organiques	2,2 % (COV)

• **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

• **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **10.2 Stabilité chimique**

• **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

• **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions au contact des agents de réduction

Réactions aux agents d'oxydation puissants

• **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **10.5 Matières incompatibles**: Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **10.6 Produits de décomposition dangereux**: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

• **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

• **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• **Effet primaire d'irritation** :

• **de la peau** :

Provoque une irritation cutanée.

• **des yeux** :

Provoque de graves lésions des yeux.

• **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

• **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ce produit n'est pas classé mutagène.

• **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ce produit n'est pas classé cancérogène.

• **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ce produit n'est pas classé toxique pour la reproduction.

(suite page 5)

FRCLP

Fiche de données de sécurité selon REACH N°1907/2006/CE & N°453/2010

Date d'impression : 31.08.2021

Révision: 05.02.2020

Nom du produit **HAPIBLUE**

(suite de la page 4)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques** :
- **Indication AOX** : Ne contient pas de composé AOX
- **Indications générales** :
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT**: Non applicable.
- **vPvB**: Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation** :
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés** :
- **Recommandation** : Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé** : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.1 Numéro ONU · ADR, IMDG, IATA | UN3082 |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG · IATA | 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (alkyl dipropylène triamines, 2-tert-butylcyclohexyl acetate)
ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (N-(3-aminopropyl)-N-dodecylpropane-1,3-diamine, 2-tert-butylcyclohexyl acetate), MARINE POLLUTANT
ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (N-(3-aminopropyl)-N-dodecylpropane-1,3-diamine, 2-tert-butylcyclohexyl acetate) |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR | |
|  | |
| <ul style="list-style-type: none"> · Classe | 9 (M6) Matières et objets dangereux divers. |

(suite page 6)
FRCLP

Fiche de données de sécurité
selon REACH N°1907/2006/CE & N°453/2010

Date d'impression : 31.08.2021

Révision: 05.02.2020

Nom du produit **HAPIBLUE**

(suite de la page 5)

· Étiquette	9
· IMDG, IATA	
	
· Class	9 Matières et objets dangereux divers.
· Label	9
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Polluant marin :	Non
· Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (IATA):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières et objets dangereux divers.
· Indice Kemler :	90
· No EMS :	F-A,S-F
· Segregation groups	Alkalis
· Stowage Category	A
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	-
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (ALKYL DIPROPYLENE TRIAMINES, 2-TERT-BUTYLCYCLOHEXYL ACETATE), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
 - **Directive 2012/18/UE**
 - **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
 - **Catégorie SEVESO E1** Danger pour l'environnement aquatique
 - **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 100 t
 - **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 200 t
 - **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
 - **Prescriptions nationales :**
 - **Directives techniques air :**
- | Classe | Part en % |
|--------|-----------|
| NK | 2,2 |
- **Classe de pollution des eaux :**
Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant

(suite page 7)
FRCLP

Fiche de données de sécurité selon REACH N°1907/2006/CE & N°453/2010

Date d'impression : 31.08.2021

Révision: 05.02.2020

Nom du produit **HAPIBLUE**

(suite de la page 6)

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

Pour les phrases de la préparation, s'il y en a, voir au § 2.

Les phrases suivantes correspondent aux composants purs contribuant aux dangers s'il y en a (voir liste au § 3), quelques soient leurs concentrations dans le produit et en aucun cas elles ne correspondent aux phrases de la préparation.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique :** Service protection de l'environnement

· **Contact :** M. Olivier SAPEY Tel : (33) 01 49 61 91 99

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**